

DECISION N° 2023-30

OBJET : Convention de mise à disposition du domaine public du Musée à l'occupant Trust-IT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2125-1 et suivants

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération n° 230621-3 en date du 23 juin 2023, aux fins de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses dont la durée n'excède pas 1 an et dont la valeur n'excède pas 10 000 euros annuels hors taxe ;

CONSIDERANT la demande de l'occupant Trust-IT Srl, représenté par l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) pour l'occupation d'espaces au Musée le 8 novembre 2023 de 18h15 à 22h00 ;

CONSIDERANT que l'occupant s'engage à occuper le domaine public dans les conditions de la convention et à organiser et prendre en charge financièrement la prestation du traiteur ainsi que la mise à disposition d'une tente dans le jardin et la prise en charge financière du service de sécurité hors agent du service de sécurité incendie et d'assistance à personnes pour la sécurité incendie mis à disposition par le musée ;

CONSIDERANT que le Syndicat s'engage à mettre à disposition le domaine public dans les conditions prévues par la convention, à réserver deux agents de l'Etablissement public de Versailles pour permettre l'accès à la grille du Domaine national, mettre à disposition de l'Occupant son personnel d'accueil, son personnel de médiation et une conférencière pour guider les visites du musée, ainsi qu'un agent du service de sécurité incendie et d'assistance à personnes pour la sécurité incendie ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi

DECIDE :

ARTICLE 1 : De conclure avec Trust-IT Srl, dont le siège se situe Via Francesco Redi, 10 56124 Pise/Italie, représentée par l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), dont le siège se situe domaine de Voluceau 78150 Le Chesnay-Rocquencourt Siret 180 089 047 00013, une convention de mise à disposition du domaine public portant sur l'occupation d'espaces au Musée le 8 novembre 2023 de 18h15 à 22h00, en contrepartie d'une redevance de 7 310 euros nets de taxe et de signer tout document nécessaire à son exécution.

Fait à Marly-le-Roi, le **23 JAN. 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **23 JAN. 2024**

Jean-François PERRAULT

Président du Syndicat Intercommunal

